

CONDITIONS GENERALES DE VENTE D'ACTIVITE D'OPERATEUR DE VOYAGE SAS CANADA DRIVING ADVENTURE

PRÉAMBULE

Les prestations figurant sur le site internet <http://www.exotic-driving-adventure.com>, sont proposées par la société SAS CANADA DRIVING ADVENTURE, qui édite ce site sous la direction de publication de Monsieur Richard FLAMMANG en sa qualité de Président de la société SAS CANADA DRIVING ADVENTURE. Vous pouvez entrer en contact avec une personne physique au numéro d'appel suivant : +33 (0)6 43 75 93 85 Le nom, la raison sociale, l'adresse et le numéro de téléphone de l'hébergeur du site sont indiqués sur le site. Sur l'ensemble du site susvisé qu'elle édite la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE propose à la vente les prestations suivantes :

Tours

Excursions

Forfaits touristiques

Prestations d'hébergement

Prestations de loisirs

Bons cadeaux.

CANADA DRIVING ADVENTURE est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 7500 €, ayant son siège social CCI MONTAUBAN ET TARN-ET-GARONNE, 53 AVENUE GAMBETTA - BOÎTE 21 - 82000 MONTAUBAN, immatriculée au RCS de Montauban sous le numéro

904 755 469, dont le numéro de TVA intracommunautaire est FR03904755469

La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE a souscrit, dans les conditions prévues par le code du Tourisme, auprès de la compagnie HISCOX SA, une assurance de Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre notamment les conséquences pécuniaires pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à des préposés, à des prestataires de service ou à des tiers par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligences commises à l'occasion de son activité d'organisme de voyage. La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE est titulaire du contrat d'assurance n° HA PRC0287105 Le Code du Tourisme et ses textes d'application fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours impose « de justifier, à l'égard des clients, d'une garantie financière suffisante, spécialement affectée au remboursement des fonds reçus au titre des prestations énumérées à l'article 1er et à la délivrance de prestations de substitution, résultant de l'engagement d'un organisme de garantie collective, d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurances, cette garantie financière incluant les frais de rapatriement éventuel et devant, en ce cas, être immédiatement mobilisable sur le territoire national ». Afin de sécuriser nos relations sur le plan juridique, nous vous invitons à prendre connaissance des présentes conditions générales de vente en les lisant attentivement et les dispositions légales visées à la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours et au décret n° 94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de cette loi, notamment codifiés sous les articles L 211-1 et suivants du code du tourisme et les articles R 211-1 et suivants du même code. Les conditions générales de ventes de nos excursions répondent à la Loi N° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques.

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

« SITE » désigne le site internet <http://exotic-driving-adventure.com>, édité par la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE. « PRESTATION » désigne une prestation de fourniture de service telle que la fourniture d'hébergement, de forfaits touristiques, de véhicules, ou d'assurance etc...« COMMANDE » désigne toute réservation effectuée par l'utilisateur directement sur le site internet ou www.exotic-driving-adventure.com ou encore par téléphone permettant d'obtenir des prestations dans les hôtels, les restaurants et plus généralement chez les prestataires de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE, « PRESTATAIRE » désigne tout prestataire ou fournisseur de La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE et comprend notamment les hôtels, résidences hôtelières, les tour-opérateurs, les restaurants, les compagnies d'assurances, les agences de voyage. « VOUS » ou « L'UTILISATEUR » ou « CLIENT CONSOMMATEUR » désigne toute personne utilisant le site ou les centres d'appels dont les coordonnées figurent ci- après afin de réserver, commander et/ou acheter toutes prestations proposées par la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE « DESCRIPTIF » Les fiches descriptives figurant sur le site constituent une offre et engagent les parties. A cet effet, lors de la passation de commande, la fiche descriptive de la prestation proposée est disponible pour l'année civile en cours. La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE fait ses meilleurs efforts pour fournir des photos et des illustrations donnant un aperçu des prestations proposées. Cependant des variations minimales peuvent apparaître entre les photos figurant sur les fiches descriptives et les produits fournis.« OFFRE » : prestation de transport, excursion ou forfait touristique. Les offres sont présentées sur le site web « www.exotic-driving-adventure.com , excursion ou forfait touristique incluant conformément à chaque descriptif d'offre sur le site : le transport hors aérien, les visites, les entrées dans les musées, repas (sauf USA), boissons non incluses en accompagnement des repas (uniquement pour la Canada) et lors des pauses de trajets, dégustations et l'hébergement. Le package est vendu à un prix tout-inclus « FORFAIT TOURISTIQUE », tel que défini par L'article L 211-2 du code du tourisme, désigne la prestation :
Résultant de la combinaison préalable d'au moins deux opérations portant respectivement sur le logement ou d'autres services touristiques non accessoires au transport ou au logement et représentant une part significative dans le forfait ;
Dépassant vingt-quatre heures ou incluant une nuitée ;
Vendue ou offerte à la vente à un prix tout compris ;
« VENTE FLASH » appellation d'un espace de vente présent sur le site au sein duquel est proposée des prestations à prix barrés pendant une durée moyenne de cinq à sept jours, par opposition aux ventes permanentes qui peuvent figurer ponctuellement également sur le site.

ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales de vente de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE sont valables à compter du 1 septembre 2022. Cette édition annule et remplace les versions précédentes. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute utilisation du site, notamment à la commercialisation par internet et par téléphone de toutes les prestations proposées sur le site par la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE. Il est donc impératif que l'Utilisateur lise attentivement les Conditions Générales de Vente qui sont référencées par lien hypertexte sur chaque page du site, en pied de page. Il lui est notamment conseillé de les télécharger et/ou de les imprimer afin d'en conserver une copie au jour de sa commande dès lors de surcroît que celles-ci sont susceptibles d'être modifiées, sachant que de telles modifications seront inapplicables aux commandes de prestations effectuées antérieurement. Les Conditions Générales de vente de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE peuvent être complétées par des conditions de vente particulières figurant sur le descriptif de la prestation et par les conditions de vente des prestataires, accessibles soit sur leur site internet, soit sur place.

ARTICLE 3 – DECLARATIONS DE L'UTILISATEUR

3.1 – CAPACITÉ JURIDIQUE DE CONTRACTER

Tout utilisateur déclare avoir la capacité juridique de contracter avec la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE, c'est à dire être âgé d'au moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter et ne pas être sous tutelle ou curatelle. Tout utilisateur déclare également utiliser le site conformément aux présentes Conditions Générales de Vente, en son nom et au nom et pour le compte de tous les bénéficiaires des prestations commandées par ses soins sur le site dont il reconnaît être le mandataire (ci-après les Bénéficiaires) et auxquels les présentes conditions générales de vente seront opposables. L'utilisateur est responsable financièrement de l'utilisation du site faite tant en son nom que pour le compte des Bénéficiaires, sauf à démontrer une utilisation frauduleuse ne résultant d'aucune faute ou négligence de sa part. L'utilisateur garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies par lui en son nom et au nom et pour le compte de tous les Bénéficiaires utilisant ses données sur les sites.

3.2 – RESTRICTIONS D'UTILISATION

La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE se réserve le droit à tout moment de ne pas contracter avec un utilisateur qui ferait une utilisation frauduleuse du site ou qui contreviendrait aux présentes conditions générales de vente. La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE entend ici rappeler les termes de l'article 313-1 du Code Pénal français : « L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge. L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 € d'amende ». L'utilisateur s'engage à ne pas exécuter les actions suivantes, ni à aider ou inciter d'autres personnes à :

Utiliser le site pour menacer, surveiller, escroquer, inciter, harceler un tiers, justifier le harcèlement d'un tiers ou autrement interférer avec l'utilisation du site par un tiers,

Utiliser le site pour envoyer ou diffuser des messages non sollicités, des chaînes de lettres, des concours, du pollupostage, des systèmes pyramidaux, des enquêtes ou autres messages de masse, qu'ils soient ou non de nature commerciale,

Utiliser le site d'une manière susceptible de créer un conflit d'intérêt, par exemple en échangeant des commentaires commerciaux avec d'autres entreprises ou en écrivant ou sollicitant des commentaires,

Utiliser le site pour promouvoir toute forme d'intolérance ou de discrimination contre des catégories de personnes protégées,

Utiliser le site pour violer les droits d'un tiers, pouvant inclure la violation de la confidentialité, d'un droit d'auteur, d'une marque déposée, d'un brevet, d'un secret industriel, d'un droit moral, du droit à la vie privée, du droit de publicité, ou de tout autre droit de propriété ou de propriété intellectuelle,

Utiliser le site pour envoyer ou diffuser des contenus illicites ou pornographiques,

Utiliser le site pour obtenir des informations personnelles sur des personnes mineures, menacer celles-ci ou leur nuire,

Utiliser un robot, moteur, application de recherche/ extraction ou autre système automatisé, processus ou autre moyen pour accéder, prélever, indexer ou autrement exploiter le site ou ses contenus,

Tenter d'obtenir un accès non autorisé au site, aux comptes d'utilisateurs, aux systèmes informatiques ou aux réseaux connectés aux sites par des méthodes de piratage, d'analyse de mots de passe ou autre,

Utiliser le site ou les contenus du site pour transmettre des virus informatiques, vers, défauts, chevaux de Troie ou autres éléments à visée malveillante ou destructive (collectivement désignés par le terme « virus »),

Utiliser un dispositif, logiciel ou programme interférant avec le bon fonctionnement du site ou autrement tenter de perturber le fonctionnement du site ; augmenter excessivement le trafic sur le site,

Utiliser le site pour violer la sécurité d'un réseau informatique, décoder des mots de passe ou des clés de chiffrement de sécurité,

Affaiblir ou perturber la sécurité du site ou autrement endommager le site ou ses contenus, Supprimer, contourner, désactiver, endommager ou autrement perturber des fonctions de sécurité du site ou des caractéristiques mises en place pour prévenir ou réduire l'utilisation ou la copie des contenus du site, ou qui servent à restreindre l'utilisation du site.

ARTICLE 4 – FORMATION DU CONTRAT : PASSATION D'UNE COMMANDE

4.1 POUR LE EXCURSIONS TOURISTIQUES

L'utilisateur peut commander les prestations proposées sur le site directement en ligne ou par téléphone au +33 (0)6 43 75 93 85 après avoir validé les présentes conditions générales de vente. 1. L'utilisateur effectue une recherche qui donnera lieu à la communication d'une ou plusieurs offres de prestations correspondant à sa requête et/ou l'utilisateur consulte les offres proposées sur le site. 2. L'utilisateur clique sur la prestation de son choix pour accéder à son descriptif. 3. L'utilisateur renseigne les informations dans le formulaire de réservation, le type d'offre, la langue de la visite, le nombre de participants pour l'excursion, la date de départ souhaitée, la durée du séjour, les options souhaitées ainsi que les noms et prénoms des bénéficiaires et accède ensuite à la seconde étape à un récapitulatif reprenant l'ensemble des prestations choisies et le prix total de la ou des prestations sélectionnées, lui permettant ainsi de vérifier le détail de sa commande. L'utilisateur renseigne dans l'étape suivante son nom, prénom, adresse, code postal, ville, Pays de résidence, e-mail (à confirmer) et numéro de téléphone (à confirmer). L'utilisateur doit alors s'assurer que toutes les informations affichées sont conformes à celles qu'il a fournies car elles ne pourront plus être modifiées après validation de la demande de réservation. L'utilisateur peut ensuite valider sa commande, après avoir été informé sur les modalités de paiement, sous réserve d'avoir accepté les conditions générales de vente, soit lorsqu'il navigue sur le site en cochant la case « J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente » pour les participants listés ci-avant. La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE rappelle à l'utilisateur qu'à défaut d'avoir accepté les conditions générales de vente, toute commande est impossible. L'utilisateur règle sa commande, après que l'agence la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ait validé la disponibilité de l'excursion ou du forfait touristique commandé pour la date, le nombre de participants et toutes les options demandées, le cas échéant en ligne par système de paiement en ligne via un lien unique et sécurisé que la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE envoie par e-mail à l'utilisateur, soit par virement bancaire sur le compte de la société dont les coordonnées seront communiquées à l'utilisateur sous forme de relevé d'identité bancaire de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE. Ces deux options de paiement seront envoyées par courrier électronique retour, validant la disponibilité de l'offre, avec communication des modalités de paiement par lien internet ou R.I.B. en pièce jointe, valant validation par la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE de la disponibilité de la demande de l'utilisateur, dans les conditions prévues à l'article 7 ci-dessous. A réception du règlement de la commande, La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE transmet à l'utilisateur par courrier électronique un bon d'échange nominatif : une confirmation de la commande reprenant les éléments essentiels du contrat tels que l'identification de la prestation réservée, le nom et les coordonnées de l'utilisateur, le nom des bénéficiaires de la ou des prestations achetées, la quantité et le prix. Toutes les informations figurant dans ce courrier électronique de confirmation seront réputées constituer l'accord entre l'utilisateur et la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE. Il est reçu par l'utilisateur qui a passé commande, par e-mail, après validation de la disponibilité de la prestation et réception par l'agence du règlement de la commande. Par précaution, dans le cas où cinq jours avant le départ (à condition d'avoir effectivement passé votre commande plus de cinq jours avant le départ) vous n'aviez pas reçu, pour quelque raison que ce soit, vos documents de voyage, La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE vous

invite à le lui signaler en remplissant un formulaire de contact ou en contactant l'agence LA SAS CANADA DRIVING ADVENTURE par téléphone. Les bénéficiaires de l'offre devront impérativement être en mesure de présenter ces documents à toute vérification ou contrôle et en particulier au moment de la prise de la prestation, faute de quoi les bénéficiaires ne pourront bénéficier des prestations réservées. Dans ce cas, il ne pourra prétendre à aucun remboursement auprès de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE. 7. Sur demande de l'utilisateur ayant contracté une excursion ou un forfait touristique sur le site web, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE peut adresser dans les meilleurs délais une facture à l'utilisateur. La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE reste à la disposition pour toute information supplémentaire aux horaires d'ouverture.

4.1.1 – Rédaction des commandes sur le site

Pour que la commande soit prise en compte par la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE: nous demandons aux utilisateurs de remplir tous les champs de saisie. Aucune commande ne peut être menée à bien sans ces renseignements, ni sans l'acceptation des présentes conditions générales de vente. Nous recommandons donc d'utiliser les champs de saisie et dénominations figurant dans la section de réservation en ligne du site www.exotic-driving-adventure.com. Si une erreur dans la réservation devait survenir par suite d'une imprécision du client, nous en déclinons toute responsabilité. Enfin, les systèmes d'enregistrement automatique de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE sont considérés comme valant preuve de la nature du contrat et de sa date.

4.1.2 – Acceptation des commandes

Toute commande n'engage la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE qu'après confirmation de sa prise en compte par e-mail par l'envoi de la facture du forfait touristique commandé. Les cas de force majeure peuvent empêcher la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE de mener à bien ses engagements quant au traitement de la commande. Aucune réclamation ne peut avoir lieu sur ce point. La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE se réserve le droit de ne pas donner suite à certaines commandes. Dans ce cas et autant que possible, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE informera le porteur de cette commande par e-mail.

ARTICLE 5 – HEBERGEMENT ET REPAS

Les dites prestations d'hébergement sont proposées par la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE au nom de ses prestataires.

5.1 – CLASSIFICATION

Le nombre d'étoiles attribuées à l'établissement hôtelier figurant dans le descriptif correspond à une classification établie en référence à des normes américaines. Tous les hôtes avec lesquels la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE travaille sont des établissements 3, 4 ou 5 étoiles et des auberges de charme. Nous nous réservons la faculté pour des raisons techniques, de sécurité, dans des cas de force majeure ou du fait d'un tiers, de substituer à l'hôtel prévu un établissement de même catégorie proposant des prestations équivalentes. Il ne peut s'agir que d'un événement exceptionnel et dans un tel cas nous nous efforçons de vous en informer pour vous proposer l'échange dès que nous en avons connaissance.

5.2 – TYPE D'HEBERGEMENT

Chambres individuelles ou Single (1 personne)

Les chambres « Single » disposent d'un grand lit d'une personne.

5.3 – POSSESSION ET LIBERATION DES CHAMBRES

Les Forfaits touristiques ou escapades (2 jours ou plus) incluent tous au minimum une nuit dans un hôtel. Ces hôtels sont rigoureusement sélectionnés par la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE.

5.3.1

Dans le cadre de forfaits touristiques (incluant un hébergement dans un établissement hôtelier) : votre arrivée sur place est prévue dans l'après-midi (entre 17h et 19h). La chambre devra être libérée avant 10h00 au plus tard, le jour de votre départ. Nous vous informons que les règles applicables en matière d'hôtellerie internationale imposent généralement que les clients puissent prendre possession des chambres à partir de 14 heures quelle que soit l'heure d'arrivée du vol et les libèrent avant 10 heures au plus tôt quel que soit l'horaire du vol de retour. Il ne vous sera malheureusement pas possible de déroger à cette règle. De ce fait, si vous décidez d'entrer en possession de votre chambre ou la rendre en dehors des horaires stipulés ci-dessus, une nuitée supplémentaire pourra vous être facturée, sans qu'aucun remboursement ne puisse avoir lieu.

5.4 – BEBE

La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE conseille aux parents de bébés d'emporter avec eux la nourriture adaptée à leur enfant qu'ils ne trouveront pas toujours sur place. Une participation à régler sur place peut vous être demandée, par exemple pour chauffer les plats ou biberons et/ou l'installation d'un lit bébé qui doit être demandée lors de la réservation, sous réserve toutefois des disponibilités de l'hôtel ou de la résidence.

5.5 – REPAS

Les repas proposés dépendent de l'offre que vous aurez choisie. Les repas sont pris dans des restaurants traditionnels ou gastronomiques, sélectionnés par l'agence la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE et proposés au nom de ses prestataires www.exotic-driving-adventure.com pour les prestations exécutées au Québec, tous les repas dans les circuits aux Etats Unis sont à la charge du client.

5.5.1 – « Tout-inclus » pour les forfaits touristiques

Comprend outre l'hébergement, les petits déjeuners, les déjeuners et dîners dans des restaurants et les boissons usuelles (eau minérale, verres de vins locaux pendant les repas au nombre indiqué sur le descriptif de chaque offre). Les déjeuners traditionnels ou gastronomiques sont tous proposés dans des restaurants sélectionnés par la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE. Les petits déjeuners prévus dans les offres sont inclus dans votre forfait touristique à l'hôtel où vous résidez pour les prestations exécutées au Québec, sauf tous les repas dans les circuits aux Etats Unis sont à la charge du client.

5.5.2 – Dans le cadre des packages « Tout-inclus »

Les boissons alcoolisées ne sont pas comprises lors des repas, sauf exception dûment mentionnée dans le descriptif, au nombre de verres par personne inscrit dans le descriptif de chaque offre. Tout verre ou toute bouteille supplémentaire commandée par un client devra être réglée par le client auprès du restaurant. Pareillement, toutes consommations hors repas ne sont pas comprises dans la formule « Tout-inclus » et sont à régler sur place auprès de l'hôtelier. Il en va de même pour l'utilisation du minibar de l'hôtel : les consommations au bar de l'hôtel, les commandes au service de chambre de l'hôtel sont à régler par les clients auprès de l'hôtelier. Sur place, le règlement de l'hôtel doit être respecté, notamment les horaires d'ouverture du ou des restaurant(s) ou bar(s), les lieux indiqués pour consommer les repas, ou les consommations.

5.6 – SANTÉ – FEMMES ENCEINTES

La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE conseille aux femmes enceintes de consulter leur médecin avant d'effectuer toute réservation d'excursion œno-touristique, pour confirmer leur aptitude à effectuer une excursion proposée dans le cadre des offres proposées sur le site. Par ailleurs, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne pourra légalement servir de boissons alcoolisées à aucune femme enceinte, conformément à la loi. Nous vous informons que les excursions de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne sont pas adaptées aux femmes enceintes, aux personnes diabétiques et à toute personne présentant des risques liés à la consommation de boissons alcoolisées (risques cardio-vasculaires, diabète, tout autre risque). Merci de nous spécifier lors de votre réservation le stade de votre grossesse afin que nous puissions en informer nos prestataires. Nous tenons à rappeler que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé et à consommer avec modération. D'une manière générale, l'agence La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable en cas de mauvaise exécution de votre excursion ou un d'une impossibilité d'effectuer cette dernière du fait de votre état de santé, et aucun remboursement ne pourra avoir lieu de ce fait.

5.7 – PRIX

Les prix des « packages », offres touristiques, s'entendent en Euros et sont indiqués toutes taxes comprises sur le site web www.exotic-driving-adventure.com et tout autre document émanant de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE (au taux de T.V.A. légal en vigueur de 20% en France).

5.8 – MODALITES DE MODIFICATION OU D'ANNULATION

Les modalités d'annulation, de modification et des frais qui leur sont inhérents sont régies par les dispositions des articles 12.1, 12.1.1, 12.2.1, 12.2.2.1, 12.3.1 et 13.1 des présentes conditions générales de vente

ARTICLE 6 – FORFAITS TOURISTIQUES

Constitue un forfait touristique la prestation : le résultat de la combinaison préalable d'au moins deux opérations portant respectivement sur le transport, le logement ou d'autres services touristiques non accessoires au transport ou au logement représentant une part significative dans le forfait ; dépassant vingt-quatre heures ou incluant une nuitée ; vendue ou offerte à la vente à un prix tout compris.

6.1 – TRANSPORT

Les transports entre l'aéroport et l'hébergement d'arrivée proposés par la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE sont effectués en minibus. Les horaires, programmes et durées des circuits sont susceptibles de modifications : les prix comprennent toutes les prestations indiquées dans le descriptif de chaque service. Tout client ayant contracté une offre se présentant après l'heure de départ d'une excursion ou d'un forfait touristique ne pourra pas réclamer le remboursement de sa commande. La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE et ses partenaires ne sauraient être tenus pour responsables et ne pourront garantir la restitution des effets personnels et bagages oubliés à bord des minibus ou dans tout autre lieu. Nous rappelons aux participants et clients de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE qu'il est strictement interdit de fumer à bord des minibus (loi du 17 septembre 1977).

6.1.1 Santé – Femmes enceintes

La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE conseille aux femmes enceintes de consulter leur médecin avant d'effectuer toute réservation d'excursion œno-touristique, pour confirmer leur aptitude à effectuer une excursion proposée dans le cadre du forfait. Par ailleurs, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne pourra légalement servir de boissons alcoolisées à aucune femme enceinte, conformément à la loi. Nous vous informons que les excursions la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne sont pas adaptées aux femmes enceintes, aux personnes

diabétiques et toute personne à risque (risques cardio-vasculaires, diabète, tous autres risques). Merci de nous spécifier lors de votre réservation le stade de votre grossesse afin que nous puissions en informer nos prestataires. Nous tenons à rappeler que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé et à consommer avec modération. D'une manière générale, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne saurait en aucun cas être tenue pour responsables en cas de mauvaise exécution de votre excursion ou impossibilité d'effectuer cette dernière du fait de votre état de santé, et aucun remboursement ne pourra avoir lieu de ce fait.

6.2 – HEBERGEMENT

Les prestations d'hébergement et de séjour comprises dans les forfaits sont régies par les stipulations des articles 5.1 à 5.4 des présentes conditions générales de vente. Sont inclus dans la durée des voyages :

Le jour du départ à partir de l'heure de convocation au point de rendez-vous.

Le temps de transport peut varier en fonction de la circulation. De ce fait, s'il advenait une arrivée tardive ou un départ matinal retardé, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu.

6.3 – BEBES, ENFANTS, MINEURS

Nous vous rappelons que toutes les excursions et forfaits touristiques proposés par la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE destinés à un public majeur et responsable (+ de 18 ans). Les enfants accompagnant leurs parents devront recevoir l'approbation préalable de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE. Si une autorisation exceptionnelle est accordée par la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE, nous vous informons que les enfants mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents obligatoirement présents tout au long de l'excursion ou du forfait touristique contracté. La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE saurait être tenu responsable des agissements et incidents dommageables qui pourraient survenir lors de l'exécution d'une offre. En toute circonstance, un enfant accompagné d'au moins un de ses parents, autorisé par la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE à participer à une excursion ou un forfait touristique, reste sous l'entière responsabilité du parent accompagnateur. Les enfants mineurs doivent être en possession de papier d'identité à leur nom. Les inscriptions de mineurs sur les passeports des parents, y compris les passeports « ancien modèle » dits passeports Delphine, sont désormais impossibles. Les mineurs doivent être titulaires d'un passeport individuel. Pour les mineurs accompagnés d'un seul parent de ou vers l'étranger en plus des formalités ordinaires, le parent accompagnant devra se munir du livret de famille ainsi que d'une autorisation de sortie du territoire donnée par le parent ne voyageant pas. Il en va de même pour les mineurs accompagnés d'un tiers. La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne saurait en aucun cas accepter l'inscription d'un mineur non accompagné. En conséquence, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne saurait être tenue pour responsable dans le cas où, malgré cet interdit, un mineur non accompagné serait inscrit, à son insu, sur un voyage.

6.4 – PRIX

Le prix des forfaits est régi par les stipulations de l'article 7 des présentes.

6.5 – CESSIION DE LA PRESTATION

Conformément à l'article 18 de la loi du 13 juillet 1992, le client pourra céder son contrat (hors les contrats d'assurance) à un tiers, à condition d'en informer la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard 7 jours avant le début du séjour, en indiquant précisément les noms et adresses du ou des cessionnaires et du ou des participants au voyage et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour. Préalablement le cédant ou le cessionnaire sera tenu d'acquitter des frais tels que prévu à l'article 12.3.1 ci-dessous, c'est-à-dire dans des conditions identiques à celles relative à la modification apportée aux prestations de forfaits touristiques. Le cédant et le cessionnaire seront solidairement

responsables du paiement d'un éventuel solde du prix ainsi que des frais supplémentaires occasionnés par cette cession. Dans tous les cas, si les frais étaient supérieurs aux montants susmentionnés, il serait dû à La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE le montant exact, qui sera facturé au client sur présentation de justificatifs.

6.6 – ANNULATION ET MODIFICATION

Les modalités d'annulation, de modification et des frais qui leur sont inhérents sont régies par les dispositions des articles 12.1, 12.1.1, 12.2, 12.2.1, 12,3, 12.3.1 et 13.1 des présentes conditions générales de vente.

6.7 – ACTIVITÉS PROPOSÉES

Il est expressément convenu que certaines activités indiquées ne sont pas nécessairement disponibles hors saison touristique (la saison touristique s'étend du mois de janvier à décembre). Il est expressément convenu également que certaines activités ou installations peuvent être supprimées par notre prestataire notamment pour des raisons climatiques en cas de force majeure ou encore en raison du nombre minimum de 6 participants au Canada et 10 participants au Etats-Unis requis pour la réalisation des prestations qui ne serait pas atteint. Tous ces risques font partie intégrante du contrat que vous concluez et ne saurait relever de la responsabilité de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE. De même toute suppression de ces activités au bon vouloir de l'organisateur faute de demandes suffisantes, ne saurait entraîner un quelconque dédommagement. La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE entend enfin attirer l'attention de l'utilisateur sur le fait que certaines activités proposées peuvent présenter des risques notamment pour les jeunes enfants. La responsabilité de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne saurait être engagée en cas d'incident ou d'accident imputable à un manquement de vigilance de votre part.

ARTICLE 7 – CONDITIONS FINANCIERES

7.1 – PRIX ET TAXES

Les prix mentionnés sur le site www.canada-driving-adeventure.com sont exprimés par personne, et en euros. Sauf mention contraire, ce sont des prix TTC. Les prix sont susceptibles de modifications sans préavis, et ne deviennent définitifs qu'à l'issue de la réception de la confirmation de l'exécution du forfait touristique. L'affichage des prix n'est pas en soi une garantie, ces derniers étant mentionnés à titre indicatif pour l'année civile en cours. Les prix comprennent toutes les prestations indiquées dans le descriptif de chacun des forfaits touristiques. Les prix mentionnés sur ce site ne sont valables que pour les réservations effectuées sur le site, directement en ligne. Les promotions mentionnées sur le site, ne sont valables que sur ce dernier. Elles ne peuvent être réclamées sur un autre canal de vente. Elles répondent à certaines caractéristiques, notamment de dates qui seront mentionnées clairement sur le site.

7.1.1 – Dispositions générales

Les descriptifs des prestations ou « programmes » présentés sur le site précisent pour chaque offre les éléments inclus dans la prestation, son prix ainsi que d'éventuelles conditions particulières. Les prix indiqués sont ceux en vigueur à la date de la réservation. Tous les prix sont affichés en Euros (€), toutes taxes comprises. Conformément au régime de TVA sur la marge des agents de voyages, les factures émises par la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne mentionnent pas la TVA collectée sur les prestations vendues. Il convient, par ailleurs, de préciser que certaines taxes ou frais supplémentaires (taxe de séjour, taxe touristique, frais de visa et/ou de carte de tourisme) peuvent être imposés par les autorités de certains états. Ces taxes supplémentaires ne sont pas comprises dans le prix des prestations et lorsqu'elles existent, sont à la charge de l'utilisateur et peuvent devoir être réglées sur place. En outre de manière générale, et sauf mention expresse contraire, ne sont pas compris dans les prix, l'ensemble des dépenses à caractère personnel ou accessoires à la prestation, telles que les assurances, les commandes, les achats effectués lors d'une

excursion et les frais de livraison liés à ces commandes ou achats, les frais d'excédent de bagages, frais d'entrée des parcs nationaux aux Etats-Unis, les frais de parking aéroport, les frais de vaccination, de blanchissage, de téléphone, de boissons, de room-service, les pourboires, l'utilisation des installations sportives, et plus généralement toute prestation non expressément incluse dans le récapitulatif de la commande.

7.1.2 – Dispositions particulières aux forfaits touristiques

Les prix sont calculés et présentés en fonction du nombre de journées entières et non du nombre de nuitées. Par nuitée, il convient d'entendre la période de mise à disposition de la chambre, soit entre 9 heures et 22 heures (GMT + 1) au plus tôt le lendemain.

Le prix des prestations de forfaits touristiques peut, à la demande des prestataires, être modifié jusqu'à 31 jours avant la date de votre départ en fonction des variations, notamment à la hausse, affectant le prix du carburant, des taxes légales ou réglementaires ou du taux de change.

Ces modifications ne seront répercutées dans le prix de la prestation qu'à proportion de leur part dans le calcul du prix de la prestation.

7.2 – PAIEMENT

Toutes les commandes sont payables en Euros.

Le paiement de toute commande peut être effectué au moyen de cartes bancaires sur l'interface online à l'aide des moyens de paiement suivants :

La carte bleue nationale,

Les cartes VISA qui portent à droite le bandeau à trois couleurs VISA (bleu, blanc, ocre) et la colombe en hologramme,

Les cartes EuroCard/MasterCard reconnaissables à leur hologramme MC,

Toutes autres cartes de crédit acceptées par l'opérateur bancaire sauf les cartes de crédit American Express.

Pour les résidents de l'Union Européenne uniquement : La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE permet le règlement d'une commande par virement bancaire (Espace SEPA). Toutes les charges supplémentaires et frais bancaires liés à la transaction sont à la charge exclusive de l'utilisateur qui règle la commande. Après validation d'une commande, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE envoie par e-mail une facture ainsi qu'un relevé d'identité bancaire de l'agence afin que l'utilisateur puisse régler sa commande par virement bancaire.

L'utilisateur garantit qu'il est pleinement habilité à utiliser la carte de paiement qu'il utilisera et que cette dernière donne accès à des fonds suffisants pour couvrir tous les coûts nécessaires au règlement de la commande. L'engagement de payer au moyen d'une carte de paiement est irrévocable. Il ne peut être fait opposition au paiement qu'en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de la carte. En dehors de ces cas limitativement admis par le législateur, le porteur de la carte se rend coupable de fraude à la carte bancaire. Le droit d'opposition au paiement ne saurait notamment être utilisé pour pallier l'absence de droit de rétractation (cf. article 13 ci-après).

La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE accepte règlement par chèque. Dans tous les cas, par tout mode de paiement, toute commande qui ne serait pas intégralement payée 40 jours avant la date de départ pour le Canada et 50 jours avant la date de départ pour les USA, de l'excursion pourra entraîner son annulation par la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE. Dans ce cas, des frais d'annulation seront facturés, conformément aux stipulations de l'article 12.2 des présentes.

Paiement en X3 = + 3,5%

ARTICLE 8 – REMISE DES DOCUMENTS DE VOYAGE

8.1 – DISPOSITIONS GENERALES

La remise des documents des prestations, convocation aéroport s'effectue par courrier électronique après validation par l'agence de la disponibilité de la ou des prestations commandées. L'utilisateur devra donc communiquer à la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE une adresse « électronique » permettant à la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE de lui adresser certains documents relatifs à son voyage lors de sa commande en ligne sur le site www.exotic-driving-adventure.com (Pour information, centre d'appel de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE joignable du lundi au samedi de 9h00 à 18h00, GMT+1). Si l'utilisateur qui a réalisé et réglé sa commande ne peut prendre livraison des prestations à la date de mise à disposition, les prestations ne seront pas remboursables (« NO SHOW »). Par précaution, dans le cas où cinq jours avant le départ (à condition d'avoir effectivement passé votre commande plus de cinq jours avant le départ) vous n'aviez pas reçu, pour quelque raison que ce soit, vos documents de voyage, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE vous invite à le lui signaler en remplissant un formulaire de contact ou en contactant l'agence par téléphone. Dans le cas où vous en feriez la demande expresse, ces documents de voyage pourraient vous être adressés sur support papier et par d'autres modes de livraison, sous réserve toutefois de la faisabilité de ces démarches eu égard à votre date de commande, votre date de départ ainsi que le cas échéant votre ville de départ. La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE vous facturerait alors, la somme forfaitaire de 50 Euros TTC par commande, pour les frais de livraison occasionnés. En tout état de cause, en cas de transmission erronée par l'utilisateur de ses coordonnées, La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE décline toute responsabilité en cas de non-exécution ou de mauvaise exécution du voyage due à la non réception des documents de voyage.

ARTICLE 9 – FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

Seul(e) un passeport en cours de validité permet de voyager. Aucun autre document ne peut servir à voyager, aussi bien pour un adulte, qu'un enfant ou un bébé. Nous rappelons que tout mineur (- 18 ans) doit obtenir une autorisation préalable de l'agence de voyage La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE et doit être accompagné d'au moins un de ses parents. En règle générale, un passeport en cours de validité est indispensable pour les destinations étrangères hors Union Européenne que nous proposons. Certains pays exigent que la validité du passeport soit supérieure à six mois après la date de retour et également que vous soyez en possession d'un billet aller- retour ou d'un billet de sortie et de fonds suffisants. Les enfants mineurs doivent être en possession de papier d'identité à leurs noms. Les inscriptions de mineurs sur les passeports des parents, y compris les passeports « ancien modèle » dits passeports Delphine, sont désormais impossibles. Les mineurs doivent être titulaires d'un passeport individuel. Pour les mineurs accompagnés d'un seul parent de ou vers l'étranger en plus des formalités ordinaires, le parent accompagnant devra se munir du livret de famille ainsi que d'une autorisation de sortie du territoire donnée par le parent ne voyageant pas. Il en va de même pour les mineurs accompagnés d'un tiers. La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne saurait en aucun cas accepter l'inscription d'un mineur non accompagné. En conséquence, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne saurait être tenue pour responsable dans le cas où, malgré cet interdit, un mineur non accompagné serait inscrit, à son insu, sur un voyage. De même, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE signale aux utilisateurs que certains pays exigent que le passager justifie d'une souscription à une assurance assistance/rapatriement pour délivrer le visa. Les formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage vous sont communiqués, à titre d'information, avant votre commande, dans le descriptif de nos prestations. La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE entend attirer l'attention de l'utilisateur sur le fait qu'il lui incombe obligatoirement de prendre connaissance des formalités à accomplir éventuellement pour se rendre dans le pays de destination et le cas échéant de transit. La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE attire également l'attention de l'utilisateur sur la nécessité de prendre connaissance des informations relatives aux risques sanitaires constatés par les autorités

sanitaires dans les lieux de destination et de transit ainsi que des recommandations et des mesures sanitaires mises en place contre ces risques, avant le départ des bénéficiaires et lors de leur séjour. Pour ce faire, L'utilisateur et les bénéficiaires devront consulter le lien hypertexte figurant à cet effet sur http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html. En outre, pour bien préparer votre voyage, et quelle que soit votre nationalité, nous vous conseillons vivement de consulter toutes les informations sur les pays à visiter et sur les démarches administratives et sanitaires à accomplir sur les sites Internet suivants http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html, sans oublier les pays éventuellement traversés à l'occasion d'escales ou de transits. L'accomplissement de ces formalités ainsi que les frais en résultant vous incombent. Les formalités mentionnées sur le site s'adressent à des ressortissants français. Par conséquent, les ressortissants des pays étrangers doivent impérativement se renseigner préalablement à leur inscription auprès des autorités compétentes de leur pays d'origine, ainsi que du ou des pays de destination et/ou de transit. Entre la parution des informations sur le site et la date du départ de l'utilisateur, certaines modifications sont susceptibles d'intervenir. La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE conseille donc à l'utilisateur de consulter le site juste avant son départ. Enfin, il vous appartient de respecter scrupuleusement ces formalités et de vous assurer que les noms et prénoms qui figurent sur vos documents de voyages (réservations, titres de transport, bons d'échange...) correspondent exactement à ceux qui figurent sur leur pièce d'identité, passeport, visas, etc. Si du fait du non-respect de ces formalités administratives ou sanitaires, vous vous trouviez dans l'impossibilité de prendre part à une excursion ou un forfait touristique, le prix payé ne pourrait en aucun cas être remboursé. De même, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne saurait supporter les frais d'amende et/ou de droits résultant de l'inobservation des règlements douaniers ou sanitaires des pays visités.

ARTICLE 10 – PREUVE

En application des dispositions de l'article 1316-2 du code civil, il est expressément convenu que sauf erreur manifeste de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE, les données conservées dans le système d'information de La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE et/ou de leur partenaires et/ou prestataires, notamment dans les outils de messagerie électronique utilisés ont force probante quant aux commandes passées et à l'exécution des obligations des parties. Les données sur support informatique ou électronique ainsi conservées constituent des preuves, et si elles sont produites comme moyen de preuve par la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE dans toute procédure contentieuse ou autre, elles seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

ARTICLE 11 – DROIT DE RETRACTATION

En application des dispositions de l'article L 121-20-4 du code de la consommation les prestations proposées sur le site www.exotic-driving-adventure.com ne sont pas soumises à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L 121-20 et suivants du code de la consommation en matière de vente à distance. En conséquence, les prestations commandées sur le site sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation et de modification prévues aux présentes conditions générales de vente et l'utilisateur ne pourra pas invoquer le droit à rétractation.

ARTICLE 12 – ANNULATION – MODIFICATION – CESSION PAR L'UTILISATEUR

12.1 – MODALITES D'ANNULATION ET DE MODIFICATIONS

12.1.1 Dispositions générales

Toute demande d'annulation ou de modification de votre commande devra parvenir à la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE impérativement par courrier électronique aux adresses suivantes : info@exotic-driving-adventure.com ou encore plus simplement directement sur le

site dans l'espace « contactez-nous », sur le formulaire de contact. Dans toute correspondance, vous devrez impérativement rappeler le numéro de commande ou le numéro de facture et la date de l'excursion à modifier ou annuler. La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE vous transmettra en retour, par courrier électronique, le cas échéant, la confirmation de la réception de votre demande d'annulation ou de modification. En l'absence de ce courrier électronique, la modification ou l'annulation ne pourra pas être prise en compte. Il vous appartient donc dans tous les cas de vous assurer de la bonne réception du courrier électronique de confirmation. Dans un souci de sécurité juridique et de transparence, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE vous rappellera alors dans ce courrier électronique le barème d'annulation ou de modification tel que prévu aux présentes, aux articles 12.2 et 12.3 ci-dessous, et vous demandera de lui retourner dans un délai précisé le courrier électronique suivant : « J'ai bien pris note du montant des frais d'annulation (ou de modification selon le cas) cité ci-dessus, je confirme l'annulation (ou la modification) de ma prestation. Nom, prénom, référence du dossier », avec la mention « bon pour accord » pour confirmer votre demande d'annulation ou de modification. Seul l'envoi de ce courrier électronique par vos soins vaudra demande d'annulation ou de modification définitive. Par conséquent, l'envoi d'un tel courrier électronique hors délai pourra, le cas échéant, faire augmenter les frais dans les conditions du barème d'annulation ou de modification prévu aux articles 12.2 et 12.3 ci-dessous car tant que celui-ci n'aura pas été adressé, la réservation sera maintenue comme initialement, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE restant elle-même engagée à l'égard de ses prestataires auprès desquels elle aura réservé les prestations. En cas de modification ou d'annulation, et sous déduction des sommes dues en application des stipulations des articles 12.2 et 12.3 des présentes, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE vous remboursera dans un délai raisonnable toutes les sommes préalablement versées, sous réserve éventuellement des dispositions particulières propres à certaines prestations telles que visées à l'article 12.1.2 ci-dessous. De votre côté, l'annulation ou la modification de votre prestation pour quelque raison que ce soit ne vous dispense pas du paiement des sommes dont vous resteriez redevable auprès de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE en application des dispositions du présent article. La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE attire enfin l'attention de l'utilisateur sur le fait que les frais extérieurs ou les frais non compris dans la prestation, et d'ores et déjà engagés par lui tels que ceux engagés pour la délivrance des visas, autres documents de voyage, frais de préacheminement ou de post-acheminement, frais de vaccination..., ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement. Pareillement tout client ayant contracté une offre (excursion ou un forfait touristique) se présentant après l'horaire de départ d'une excursion ou d'un forfait touristique ne pourra réclamer de remboursement de sa commande. En cas de retard d'un client, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE attendra 30 min après l'heure de départ prévue au point de départ du tour. Après 30 min, la réservation du client sera considérée comme « client non-présent » ou « no-show » et aucune demande de remboursement ne pourra être réclamée. Lorsque vous avez souscrit une assurance annulation, nous vous rappelons qu'il vous appartient d'informer directement l'assureur de l'annulation ou de tout autre sinistre dans les conditions et délais indiqués au contrat d'assurance.

12.1.2 – Dispositions particulières à certaines prestations

S'agissant des soins, les prestations ne sont pas modifiables. La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE entend également rappeler à l'utilisateur que tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée de son fait pour quelque cause que ce soit, telle que par exemple la non-présentation ou la présentation hors-délai sur le lieu de rendez-vous, ne donnera lieu à aucun remboursement. Les prestations de loisirs, ou excursions, ne sont ni reprises ni échangées. S'agissant des forfaits touristiques, des prestations hôtelières incluses dans les offres, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE entend rappeler à l'utilisateur que, tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée de son fait pour quelque cause que ce soit, telle que par exemple non présentation ou de présentation hors délai sur le lieu de rendez-vous, ne donnera lieu à aucun remboursement. Par ailleurs, en cas

d'annulation pour insuffisance de participants, au plus tard 22 jours avant la date du départ, le client ne pourra prétendre à aucune indemnité.

12.2 – BAREME ET FRAIS EN CAS D'ANNULATION PAR L'UTILISATEUR

12.2.1 Prestations non-payées à l'avance

L'annulation de votre prestation entraîne des frais qui vous sont facturés selon le barème ci-dessous, étant précisé que les frais de dossier ne sont pas remboursables.

Plus de 16 jours avant le départ : 50 % du montant total TTC

Entre 15 et le jour de la prestation, et après la prestation : 100 % du montant total TTC

12.2.1 Prestations payées à l'avance

L'annulation de votre prestation entraîne un remboursement selon le barème ci-dessous :

Annulation avant 3 mois : 100% remboursé

Annulation de 1 à 3 mois : 50% remboursé

Annulation moins de 30 jours avant le service : 0% remboursé

12.3 – BAREME ET FRAIS EN CAS DE MODIFICATION PAR L'UTILISATEUR

12.3.1 Pour les excursions et forfaits touristiques

Toutes les modifications des dates de séjour et/ou modification du choix de la prestation seront considérées comme une annulation et sont régies par les stipulations des articles 12.2.1. Modifications apportées aux prestations d'excursions ou forfaits touristiques autres

que celles concernant les dates de séjour :

A + 30 jours avant le départ : 50 Euros par personne

Entre 30 et 16 jours avant le départ : 80 Euros par personne

Entre 15 et 7 jours avant le départ : 100 Euros par personne

A moins de sept jours du départ : 120 Euros par personne

Ce barème est également applicable en cas de cession du forfait touristique tel que prévu à l'article 6.4 des présentes auquel s'ajouteront également les frais éventuellement demandés par les prestataires.

ARTICLE 13 – ANNULATION OU MODIFICATION PAR LA SOCIETE SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ET/OU SES PRESTATAIRES

13.1 D'un forfait touristique

Si la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE était contrainte d'annuler votre voyage, vous seriez immédiatement prévenus, et l'ensemble des sommes versées vous serait immédiatement restitué et les dispositions de l'article R 211- 10 du code du Tourisme s'appliqueraient (cf. article 21 ci-après). De la même manière, si une modification devait intervenir avant le départ, les dispositions de l'article R 211-9 s'appliqueraient (cf. article 21 ci-après). La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne saurait par ailleurs être tenue responsable des modifications intervenues dans l'une ou l'autre des prestations assemblées par l'utilisateur lui-même.

13.2 De toutes autres prestations

Dans l'ensemble des autres prestations que celles mentionnées ci-dessus aux articles 12.2 à 12.3, l'annulation ou la modification entraînera le remboursement à l'utilisateur, dans les meilleurs délais compte tenu des délais imposés par le prestataire, de toutes les sommes payées, sans que la responsabilité de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE puisse être par ailleurs engagée aux fins d'obtenir quelque indemnisation que ce soit. La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE rappelle également que de la même manière pour toutes les modifications concernant les prestations autres que celles mentionnées aux articles 12.1 à 12.3 ci-dessus, sa responsabilité ne saurait être engagée.

ARTICLE 14 – ASSURANCES

CANADA DRIVING ADVENTURE souscrit, dans les conditions prévues par le code du Tourisme, auprès de la compagnie HISCOX, une assurance de Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre notamment les conséquences pécuniaires pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à des préposés, à des prestataires de service ou à des tiers par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligences commises à l'occasion de son activité d'organisme de voyage. La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE est titulaire du contrat d'assurance n° HA PRC0287105. Dès lors, aux participants d'excursions et forfaits touristiques, CANADA DRIVING ADVENTURE recommande à tous ses clients de souscrire au moment de leur commande un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation, et prévoyant un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

ARTICLE 15 – RECLAMATIONS

Toute réclamation de nature commerciale ou tenant à la qualité des prestations doit être obligatoirement signalée par écrit le plus tôt possible, et au plus tard trente 30 jours à compter de votre date de retour, à l'adresse suivante : ICANADA DRIVING ADVENTURE, 53 AVENUE GAMBETTA - 82000 MONTAUBAN. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en considération. Un accusé réception de votre courrier attestant de sa bonne réception et de sa prise en charge par le service concerné, vous sera adressé dans un délai de 7 jours maximum. Les réclamations ne seront admises que dans la mesure où les difficultés dont elles font l'objet auront été préalablement signalées au cours de l'exécution de la prestation, directement sur place auprès du prestataire et par écrit (courrier simple, télécopie ou courrier électronique) adressé à CANADA DRIVING ADVENTURE pour que CANADA DRIVING ADVENTURE et/ou ses prestataires tentent d'y remédier afin de limiter les préjudices que vous estimeriez subir et limiter également les préjudices de CANADA DRIVING ADVENTURE, dans le cas où la faute serait imputable à l'un de ses prestataires, ladite réclamation signalée en cours d'exécution de la prestation lui permettant de mieux se défendre à son égard. La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE entend rappeler aux utilisateurs qu'elle commercialise des voyages individuels, toute réclamation doit donc être formulée individuellement c'est à dire, une par commande. Aucune suite ne sera apportée aux réclamations collectives ou pétitions. Enfin, la société ICANADA DRIVING ADVENTURE entend attirer votre attention sur le fait qu'il appartient à l'utilisateur de se renseigner, avant toute prise de commande, sur les éventuels événements locaux tels que fêtes locales, fêtes religieuses, fêtes nationales, jours fériés, etc., qui pourraient affecter le bon déroulement de votre voyage, étant précisé qu'aucune réclamation de ce fait ne pourra être adressée ultérieurement à CANADA DRIVING ADVENTURE.

ARTICLE 16 – RESPONSABILITE

16.1 – POUR L'UTILISATION DU SITE

La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne garantit pas que le site sera exempt d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que ceux-ci pourront être corrigés, ni que le site pourra fonctionner sans interruption ou panne, ni encore qu'ils est compatible avec tous les matériels sans exception. CANADA DRIVING ADVENTURE ne saurait être tenue responsable de dysfonctionnements imputables à des logiciels de tiers. Dans ces conditions, ICANADA DRIVING ADVENTURE ne saurait être tenue pour responsable de tous types de dommage prévisibles ou imprévisibles, matériels ou immatériels découlant de l'utilisation ou au contraire de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le site. Enfin, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne saurait contrôler tous les sites sur lesquels elle renvoie par lien hypertextes, lesquels n'existent que pour faciliter les recherches des utilisateurs, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne saurait en aucun cas être tenue responsable de leur contenu. En conséquence, en acceptant les présentes conditions générales de vente, l'utilisateur déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'internet, notamment

s'agissant des performances techniques des applications qui y sont développées et s'agissant de la sécurité des communications et des données.

16.2 – POUR LES PRESTATIONS

La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE apporte un soin particulier au choix de ses prestataires et veille ainsi au respect des engagements contractuels pris à l'égard des utilisateurs lors de toute commande d'une prestation quelque qu'elle soit. S'agissant des prestations d'excursions et de forfaits touristiques, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de toute inexécution ou mauvaise exécution de tout ou partie des prestations prévues au contrat qui serait imputable à l'utilisateur, à un cas de force majeure ou encore au fait imprévisible et insurmontable, d'un tiers en français ou étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat. En tout état de cause, dans l'hypothèse où la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE serait reconnue responsable, la limite de dédommagements prévue à l'article L211-16 du Code de Tourisme trouverait à s'appliquer. S'agissant de toutes les autres prestations, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne saurait voir sa responsabilité engagée qu'en cas de préjudices causés par une faute de sa part démontrée par l'utilisateur. La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne saurait être tenu pour responsable de la restitution des effets personnels et bagages oubliés à bord des véhicules ou dans tout autre lieu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier qu'il est bien en possession de son bon de voyage.

16.3 LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des pertes ou dommages suivants (que ces pertes ou dommages aient été prévus, ou soient prévisibles, connu(e)s ou autres : (a) perte de données ; (b) perte de revenus ou de bénéfices anticipés ; (c) perte d'activité ; (d) perte d'opportunité ; (e) perte d'actif incorporel ou atteinte à la réputation ; (f) pertes subies par des tiers ; ou (g) tous dommages indirects, consécutifs, spéciaux ou exemplaires découlant de l'utilisation du site, quelle que soit la forme d'action. La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE, en assurant les réservations de prestations, d'hôtels, circuits, excursions, forfaits touristiques, transports ou tout service lié aux itinéraires de clients individuels, ne peut être tenue pour responsable des blessures, dommages, pertes, accidents, retards ou irrégularités, dettes ou dépenses des personnes ou propriétés à la suite d'un manquement de tout fournisseur, hôtel, transporteur, restaurateur ou autre société ou personne assurant les services compris dans les prestations. En outre, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE et ses fournisseurs ne peuvent pas être tenus pour responsables d'un retard, changement d'itinéraire ou annulation, de maladies, vols, conflits de travail, pannes de machine, restrictions gouvernementales, actes de guerre ou terrorisme, conditions météorologiques, défauts dans des moyens de transport, mésaventures ou accidents éventuels, ni de toute autre cause indépendante de leur volonté. Cette liste d'événements est non exhaustive. En cas d'événement rendant impossible le déroulement de tout ou partie du contrat de transport convenu, la prestation doit être malheureusement suspendue. En aucun cas la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne pourra être tenue responsable de dommages, pertes, ou litiges de toute sorte, consécutifs à l'usage de ce site. De même, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne saurait être tenue responsable d'incidents, de quelque sorte qu'ils soient, intervenant durant le séjour des clients de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE. De même, pour toute annulation de chambre d'hôtel, de vols, de grèves, de restrictions gouvernementales, qui pourraient intervenir en dehors du contrôle de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE. Enfin, aucune solidarité ou responsabilité ne saurait être prise par la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE pour les dépenses personnelles non prévues par le contrat, pour les retards ou décisions gouvernementales de toutes sortes. Si l'une de ces conditions se révélait illégale, non valide ou inapplicable selon les lois de tout État ou pays dans lequel ces conditions doivent avoir effet, dans la mesure de la juridiction dans laquelle cette condition est illégale, non valide ou inapplicable, elle sera

supprimée des présentes conditions générales et les conditions restantes seront maintenues, resteront applicables et continueront à avoir plein effet.

16.4 – DÉLAIS ET RETARDS

Dans le souci de servir au mieux ses clients, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE s'efforce de répondre aux demandes dans un délai de 3 jours ouvrables à compter de la confirmation de la commande. Néanmoins, ce délai n'est pas contractuel et ne peut faire l'objet d'aucune réclamation. Si le client ne reçoit pas ses prestations par e-mail avant sa venue, il aura la possibilité à titre dérogatoire de contacter les bureaux de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE aux jours et heures ouvrables. Les délais de livraison indiqués sur les publications ou confirmations de commande sont donnés de bonne foi mais sans engagement. Toute pénalité de retard est exclue. L'e-mail d'envoi du bon d'échange fera foi. Il est reçu par l'utilisateur qui a passé commande, par e-mail, après validation de la disponibilité de la prestation et réception par l'agence du règlement de la commande. Si l'utilisateur qui a réalisé et réglé sa commande ne peut prendre livraison des prestations à la date de mise à disposition, les prestations ne seront pas remboursables (NO SHOW). Le bon d'échange doit être impérativement présenté avant chaque participation à une prestation. Ainsi par précaution, dans le cas où cinq jours avant le départ (à condition d'avoir effectivement passé votre commande plus de cinq jours avant le départ) vous n'aviez pas reçu, pour quelque raison que ce soit, vos documents de voyage, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE vous invite à le lui signaler en remplissant un formulaire de contact ou en contactant l'agence par téléphone. Par ailleurs, la circulation et les embouteillages peuvent occasionner des retards, notamment pour les transferts privés. Dans ce cas, le client reste seul responsable des conséquences éventuelles et doit s'assurer que le temps imparti pour l'enregistrement par la compagnie pour son vol ou son train est suffisant. En aucun cas la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE ne sera responsable de frais occasionnés par le retard d'un vol, ou d'un transfert. Aucune indemnité ne pourra être demandée à la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE dans ces cas.

ARTICLE 17 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations que l'utilisateur communique à la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE à l'occasion de sa commande ne sont transmises à aucun tiers en dehors des prestataires des services commandés et le cas échéant des autorités sanitaires. Ces informations sont considérées par la société La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE et par ses fournisseurs comme étant confidentielles. Elles sont utilisées uniquement par les services internes de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE et ses fournisseurs, pour le traitement de la commande de l'utilisateur et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux utilisateurs de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE. Conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour cela, il suffit pour l'utilisateur d'en faire la demande en ligne ou par courrier auprès de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE en lui indiquant son nom, prénom et adresse.

ARTICLE 18 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPÉTENTES

Les présentes conditions générales de vente, et plus généralement, le contrat que vous concluez avec la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE sont soumis au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des tribunaux français. Si l'une de ces conditions se révélait illégale, non valide ou inapplicable selon les lois de tout État ou pays dans lequel ces conditions doivent avoir effet, dans la mesure de la juridiction dans laquelle cette condition est illégale, non valide ou inapplicable, elle sera supprimée des présentes conditions générales et les conditions restantes seront maintenues, resteront applicables et continueront à avoir plein effet.

ARTICLE 19 – SERVICES ET OBLIGATIONS

Il est strictement interdit de fumer (Loi du 17 sept. 77), manger ou boire de l'alcool (Loi du 17 sept. 97) à bord des véhicules. La prestation est soumise au droit français, et notamment au Code de la Route, sauf pour la Canada, Etats-Unis et Brésil où s'applique la loi locale en vigueur dans la pays. Le respect de la législation routière s'impose au chauffeur comme aux passagers. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire selon la réglementation en vigueur. Le client se doit d'avoir un comportement courtois à l'égard du chauffeur et des autres passagers. Le prestataire se réserve le droit de mettre fin à la prestation, sans aucune indemnité pour le client, en cas de manquement aux règles de sécurité. La responsabilité de nos conducteurs est engagée durant la prestation. Ceux-ci doivent expressément veiller au respect du code de la route et des dispositions particulières pour le transport de personnes (limitation de vitesse, ceintures de sécurité, sièges bébé ou enfant, ...). Notre société se réserve le droit de suspendre la réalisation de la prestation ou interdire l'accès au véhicule en cas de manquement du client aux règles de sécurité ou tout comportement non conforme vis à vis du conducteur et/ou des autres passagers. Le chargement de bagages non conformes aux caractéristiques en poids comme en dimension des véhicules est interdit. Tout dommage causé aux véhicules du fait des clients sera intégralement facturé sur la base du montant des réparations par le loueur des véhicules. Les clients sont tenus de s'assurer qu'aucun objet n'a été oublié dans nos véhicules, notre société déclinant toute responsabilité en cas de détérioration, disparition ou vol de tout objet qui pourrait y avoir été laissé.

ARTICLE 20 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONTREFAÇONS

La SAS CANADA DRIVING ADVENTURE est propriétaire des droits de propriété intellectuelle ou détient les droits d'usage sur tous les éléments accessibles sur le site, notamment les textes, images, graphismes, logo, icônes, sons, logiciels. Toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation de tout ou partie des éléments du site, quel que soit le moyen ou le procédé utilisé, est interdite, sauf autorisation écrite préalable de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE. Toute exploitation non autorisée du site ou de l'un quelconque des éléments qu'il contient sera considérée comme constitutive d'une contrefaçon et poursuivie conformément aux dispositions des articles L.335-2 et suivants du Code de Propriété Intellectuelle.

ARTICLE 21 – LIENS HYPERTEXTE ET COOKIES

Le site www.exotic-driving-adventure.com contient un certain nombre de liens hypertextes vers d'autres sites, mis en place avec l'autorisation de la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE. Cependant, la SAS CANADA DRIVING ADVENTURE n'a pas la possibilité de vérifier le contenu des sites ainsi visités, et n'assumera en conséquence aucune responsabilité de ce fait. La navigation sur le site www.exotic-driving-adventure.com est susceptible de provoquer l'installation de cookie(s) sur l'ordinateur de l'utilisateur. Un cookie est un fichier de petite taille, qui ne permet pas l'identification de l'utilisateur, mais qui enregistre des informations relatives à la navigation d'un ordinateur sur un site. Les données ainsi obtenues visent à faciliter la navigation ultérieure sur le site, et ont également vocation à permettre diverses mesures de fréquentation. Le refus d'installation d'un cookie peut entraîner l'impossibilité d'accéder à certains services.